

Conférence des ministres 2018

Manifestation parallèle

Priorités de la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique

Organisée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) et le Gouvernement norvégien

Contexte

1. Il ne fait aucun doute que les flux financiers illicites sont un frein significatif au développement de l'Afrique. Même si les analystes donnent différentes estimations dans leurs recherches sur le sujet, tous s'accordent sur le fait que ces flux font perdre au continent des dizaines de milliards de dollars chaque année. Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique a conclu que les flux financiers illicites sortant d'Afrique dépassent probablement 50 milliards de dollars par an. Au-delà de l'aspect économique, les flux financiers illicites ont d'autres effets négatifs : ils nuisent à la bonne gouvernance, contribuent à la dégradation de l'environnement, faussent la distribution des revenus, renforcent les inégalités et exacerbent les conflits, en particulier dans les pays riches en ressources. Dans ce contexte, les pays africains se sont engagés à lutter contre ces flux dans le cadre de l'objectif 16.4 des objectifs de développement durable et de la Déclaration spéciale de la Conférence de l'Union africaine sur les flux financiers illicites de 2015, qui porte adoption de l'entièreté des recommandations du Groupe de haut niveau.

2. Le Groupe de haut niveau a identifié comme principaux problèmes, eu égard aux flux financiers illicites en Afrique, la mauvaise gestion des ressources naturelles du continent, l'évasion fiscale, la corruption et les pratiques fiscales déloyales des multinationales, ces dernières ayant coûté à l'Afrique un montant estimé à au moins 35 milliards de dollars par an en pertes de revenus. S'inspirant des conclusions du rapport du Groupe, la CEA a élaboré deux publications qui définissent les priorités de la lutte contre les flux financiers illicites sur le continent et qui seront lancées à l'occasion de cette manifestation parallèle. Ces publications sont une étude sur l'architecture de gouvernance mondiale pour lutter contre les flux financiers illicites en Afrique et une étude sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices du point de vue africain, mettant en lumière des réformes visant à faciliter une meilleure taxation des multinationales.

3. L'ATAF continue de fournir un support technique visant à améliorer la politique et l'administration fiscales dans les pays africains, ainsi que de promouvoir et diffuser des informations et les meilleures pratiques fiscales en leur sein. En outre, l'ATAF défend les intérêts africains dans les forums mondiaux de négociation des approches de coopération internationale en matière fiscale, notamment concernant les flux financiers illicites. Le Gouvernement norvégien soutient depuis longtemps les activités de lutte contre les flux financiers illicites en Afrique. Il a fourni un soutien financier au travail du Groupe de haut

niveau tout au long du processus de rédaction de son rapport et a appuyé les efforts d'estimation des flux financiers illicites dans certains pays, notamment en République-Unie de Tanzanie.

4. La séance sera axée sur l'identification des obstacles, comme l'absence de transparence, la faiblesse des cadres juridiques et réglementaires et le manque de réactivité institutionnelle et d'action coordonnée, aux efforts des gouvernements visant à mitiger les effets des flux financiers illicites sur la mobilisation des ressources. Elle sera divisée en deux : dans un premier temps, les principales conclusions des deux récents rapports de la CEA sur les flux financiers illicites et la mobilisation des ressources seront présentées et discutées ; puis, dans un deuxième temps, une table ronde, modérée par des représentants de la CEA, de l'ATAF et du Gouvernement norvégien, examinera les priorités de la lutte contre les flux financiers illicites et leurs conséquences sur la mobilisation des ressources domestiques, ce qui conclura la manifestation.

Objectif

5. La manifestation spéciale mettra en lumière les principales inquiétudes concernant la politique fiscale et la mobilisation des ressources et sera conclue par un débat sur les conclusions principales de l'Étude sur l'architecture de gouvernance mondiale pour lutter contre les flux financiers illicites en Afrique et de l'étude de la CEA sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices du point de vue africain. La manifestation donnera également l'occasion aux représentants de la CEA, de l'ATAF et du Gouvernement norvégien de discuter de leurs vues sur les priorités de la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique.

Résultats attendus

6. La manifestation parallèle aidera à renforcer la compréhension des mesures nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites en Afrique et les politiques prioritaires pour les mettre en œuvre, notamment les politiques relatives à la gestion efficace des ressources naturelles du continent au profit des Africains.

Public cible

- Fonctionnaires de ministères des finances, de la planification économique et de l'industrie ;
- Représentants de la société civile ;
- Représentants des partenaires de développement et des organisations internationales s'occupant de questions relatives aux flux financiers illicites.

Lieu et date

Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba
Samedi 13 mai 2018

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Gamal Ibrahim
Chef de la Section du financement et du secteur privé
Division des politiques macroéconomiques
Tél. : +251 (0) 11 544-3259
Courriel : ibrahim-eca@un.org

Sandrine Dahouet Boigny née Koissy-Kpein
Économiste
Section du financement et du secteur privé
Division des politiques macroéconomiques
Tél. : + 251 (0) 11 544-5783
Courriel : dahouet-boignyneekoissy-kpein@un.org